

COMPTE RENDU DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
DU 28 JUIN 1983

ETAIENT PRESENTS : Mme VICHY, MM. ANGUE, BARRE, BRUNEEL, COQUET, DIERS, FLORENT, HORLING, LE RAY, MACHELART, MARCOU, MALVACHE, MARTIN, MARTINACHE, OLIVAUX, OUDIN, ROUVAEN, THOMIN, TORGUET, TOURNIER, WILLAEYS.

ONT DONNE POUVOIR :

M. BOURTON	à	M. MARCOU
M. BRIDOUX	à	M. ROUVAEN
M. SOENEN	à	M. MALVACHE
M. MORIAMEZ	à	M. BRUNEEL
M. ALBERT	à	M. BARRE
M. THOMAS DJ	à	M. MARCOU
M. SOUPEL	à	Mme VICHY
M. LECOCQ P.	à	M. MALVACHE
M. RAVALARD	à	M. OUDIN

ETAIT EXCUSE

M. GIUSTO

ETAIENT INVITES :

MM. MENIER, VAN CEULEBROECK.

I - APPROBATION DES COMPTE-RENDUS DES CONSEILS DES 26 AVRIL ET 24 MAI 1983.

Dans le compte-rendu du 26 Avril 1983, Monsieur BARRE demande de compléter le thème Mathématique par : arithmétique, analyse numérique, théorie des catégories (page 4). En outre, dans le compte rendu du 24 Mai 1983, il signale une erreur dans la liste des présents et demande de remplacer le nom de Monsieur BARRE par celui de Monsieur DIERS (page 2).

Le Conseil adopte à l'unanimité les compte-rendus ainsi complétés et corrigés.

II - PLAN QUADRIENNAL

Le Président présente les projets des différentes équipes ; il estime que la plupart d'entre elles ont des demandes financières très importantes et très supérieures aux dotations actuelles. Une multiplication par deux, dès 1984, semble plus raisonnable. Les crédits demandés peuvent être considérés comme des objectifs qui nécessiteront encore la rédaction d'autres dossiers associés à d'autres possibilités de financement.

Plusieurs membres du Conseil estiment qu'il n'est pas sérieux de prétendre à un développement d'un quelconque axe avec les financements d'équipements actuels ; d'autant que certains axes sont originaux et que les équipes sont dynamiques ; une règle technocratique d'augmentation ou de diminution en pourcentage ne peut réellement convenir à une petite Université.

A l'issue de ce débat, le Conseil propose de présenter les demandes effectuées par les laboratoires avec quelques compléments et modifications notamment sur les sources de financement et en évitant les répétitions. Néanmoins, certains membres du conseil font valoir avec raison qu'ils n'ont guère de possibilités de financement multipartenaire.

Le Président propose ensuite un texte bref de présentation des projets de l'Université, texte qui a été déjà discuté et approuvé par le Conseil Scientifique pour le 9ème Plan. Des compléments et des précisions sont proposées :

- pour le paragraphe évoquant l'enseignement, signaler la nécessité d'un enseignement fondamental parallèlement à celui d'un enseignement à finalité professionnelle directe ;
- pour la recherche en sciences humaines, ajouter la civilisation ;
- pour le transfert de technologie, ajouter aérodynamique, hydrodynamique ;
- pour la participation au développement régional, ajouter sciences et techniques de la communication audiovisuelle.

Sous la forme ainsi obtenue et, après deux lectures, avec encore quelques modifications, le texte est approuvé par le Conseil à l'unanimité.

Le Président demande l'avis du Conseil sur le critère à retenir pour proposer nos laboratoires - non encore reconnus par le CNRS - à une recommandation de la part de la Direction de la Recherche ; il propose de présenter des laboratoires qui ont obtenu en 1982 des contrats nationaux ou internationaux. Quelques conseillers mettent en évidence que certaines actions en contrats régionaux ont, à leur point de vue, autant de valeur que des actions ou contrats nationaux. Il est alors indiqué que presque toutes nos équipes vont satisfaire le critère - contrats régionaux, nationaux ou internationaux.

Le Conseil adopte à l'unanimité le critère ainsi obtenu pour présenter nos laboratoires qui en feront la demande en rédigeant le questionnaire demandé par le Ministère.

Le Président souhaite ensuite entamer un débat sur les projets de chaque laboratoire, très rapidement, il apparaît une diversité d'interprétations des instructions ministérielles ; plusieurs membres du Conseil font un ensemble de remarques : les documents sont estimés peu explicites par certains, d'autres se sentent mal informés, d'autres enfin dénoncent une prolifération des experts des Ministères...

En bref, certains membres du Conseil montrent, quelle que soit la façon de l'exprimer, une certaine difficulté à se définir dans le contexte de la circulaire.

Un consensus se dégage finalement sur le mode global de présentation suivant :

- un texte introductif ;
- un tableau résumé ;
- des notes argumentées : relations internationales, bibliothèque universitaire,...
- les rapports des laboratoires de recherche.

Le mode de présentation est adopté à l'unanimité par le Conseil.

Le rapporteur de séance


J. OUDIN

Le Président,


N. MALVACHE.